Réf. Farde e-Assemblées : 2487348

N° OJ : 28

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022

Objet : Propreté Publique.- Asbl "Compagnie Tadam".- Subside : 5.600,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que l'asbl "Compagnie Tadam" s'engage à organiser des animations de sensibilisation à la propreté publique pour laquelle elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 5.600,00 EUR à l'asbl "Compagnie Tadam" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 5.600,00 EUR à l'article 87605/332/02 du budget ordinaire 2022 est octroyé à l'ASBL "Compagnie Tadam" pour l'organisation d'animations de sensibilisation à la propreté publique.

Annexes :